

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	31
PRESENTS	28	
POUVOIRS	3	
ABSENTS	6	
Vote Pour :	31	
Vote Contre :	0	
Abstention :	0	

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 24 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-quatre février à dix-sept heures, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul Salvador, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Oliver DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Régine MOULIADE, Pascale PUIBASSET, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, Claire VILLENEUVE

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU, François VERGNES à Paul BOULVRAIS, Martine SOUQUET à Francis RUFFEL

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Florence BELOU, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°17_2025DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 13- Travaux d'aménagement et extension du bâtiment principal du V'Innopôle - Demande de subvention à l'Etat (DETR 2025) et Actualisation subvention du Département

Exposé des motifs

Dans le cadre du calendrier du dépôt des demandes de subvention auprès de l'État, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 (DETR 2025) et d'actualiser la demande auprès du Département au titre du FDT pour les travaux d'aménagement extension du bâtiment principal du pôle Sud-Ouest de l'Institut Français de la Vigne et du Vin hébergé dans des bâtiments appartenant à la Communauté d'Agglomération (V'innopôle) situé à Peyrole.

Il s'agit de travaux différents des travaux de rénovation thermique de ce bâtiment principal qui ont bénéficié d'une attribution de subvention au titre du Fonds Vert en 2022.



Ces locaux ont été construits en 2002 par la Communauté de Communes Tarn & Dadou et comprennent des bureaux, une salle de réunion, un laboratoire, un chai de mini-vinifications et un chai de vinifications de capacité plus importante. Un vignoble de 15 hectares dédié à l'expérimentation et un bâtiment d'exploitation complètent cet outil dédié à la recherche-développement viti-vinicole et au transfert de technologies destinés aux entreprises viti-vinicoles du Sud-Ouest.

Une quarantaine de projets d'étude sont en cours mais aussi des travaux en lien avec l'adaptation au changement climatique des cépages, le travail pour faire face à la concurrence nationale et internationale, la lutte contre les maladies ... Afin d'assurer la mise en œuvre et le développement conséquent des projets, le personnel ainsi que les étudiants présents sur le site ont considérablement augmenté nécessitant des aménagements et une extension du bâtiment principal.

L'aménagement souhaité porte sur le bâtiment principal et plus particulièrement sur la partie bureaux. Il prévoit une modification du cloisonnement des bureaux, la modification de l'accueil et du « point rencontre», la transformation du réfectoire actuel en bureaux et la création d'une extension comportant une salle de travail et un réfectoire avec terrasse.

L'aménagement et l'extension du bâtiment permettront au V'innopôle de mener les études et travaux en cours et à venir dans des bâtiments adaptés pour les employés et visiteurs et de mener à bien leurs projets de développement. La demande DETR porte sur l'aménagement intérieur et l'extension du bâtiment principal.

Le coût prévisionnel global de l'opération Aménagement-extension est de 336 553.10 € H.T. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2025 et d'actualiser la demande auprès du Département au titre du FDT.

Le coût prévisionnel de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
. Travaux	307 243 €
. Frais de maîtrise d'œuvre	27 500 €
. Mission SPS	5 350 €
. Mission contrôle technique	4 080 €
. Etude de sol	7 625 €
DEDUCTION LOYERS 10 ANS	- 15 244 ,90 €
Coût H.T.	336 553.10 €

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – DETR	X	168 276.50 €	50%
Département	X	100 965.90 €	30%
Autofinancement		67 310.70 €	20 %
COÛT H.T.		336 553.10 €	100 %

Il est précisé que l'autofinancement sur cette opération « Aménagement-Extension » à la charge de l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) au travers du loyer qui fera l'objet d'une actualisation.

En outre, le volet de travaux portant sur la rénovation thermique s'élève à un coût de 262 816 € HT dont le reste à charge sera supporté par la Communauté d'agglomération à hauteur de 130 000 € maximum.

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la communauté d'agglomération,

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°217-2020 du 14 septembre 2020 donnant délégation au Bureau pour l'approbation des demandes de financements sur les dossiers au titre des fonds européens, de l'État, de la Région et du Département, et tout autre cofinancier,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **autorise** le Président à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2025 et d'ajuster la demande au Département conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,

- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire

- après transmission en Préfecture

Le 04 MARS 2025

- publication - mise en ligne

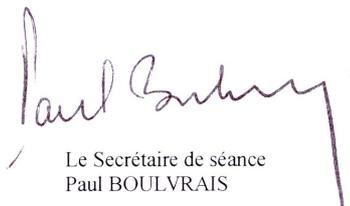
Le 04 MARS 2025

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,

Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



Le Président,
Paul SALVADOR

Envoyé en préfecture le 04/03/2025

Reçu en préfecture le 04/03/2025

Publié le 04/03/2025



ID : 081-200066124-20250224-17_2025DB-DE